

Appel d'offres n°08-2021 concernant l'achat de fournitures de bureau pour le compte de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Note de clarification n°1 à la suite de demandes d'éclaircissements soumises par des candidats

(Ce document comporte deux (02) pages y compris la présente)

Suite au lancement de l'appel d'offres cité ci-dessus, l'ANRT a été destinataire de demande d'éclaircissement.

En réponse, et en application de la réglementation en vigueur, l'ANRT met à la disposition des candidats, sur les sites Web : www.marchespublics.gov.ma et www.anrt.ma (rubrique : Appel d'offres), la présente **Note de clarification n°1**. Nous vous invitons à **visiter régulièrement lesdits sites** afin de prendre connaissance des clarifications ou compléments publiés concernant l'appel d'offres cité ci-dessus.

Il est rappelé que seuls les éléments contenus dans cette Note et dans les éventuelles réponses écrites communiquées par l'ANRT devront être pris en compte par les candidats dans la préparation de leurs soumissions au présent appel d'offres, **à l'exclusion de toute déclaration orale**.

Les réponses, fournies ci-après, concernent strictement et exclusivement le présent appel d'offres. Elles ne peuvent, en aucun cas, être étendues à d'autres sujets ou thématiques ou appels d'offres.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Appel d'offres n°08-2021
concernant l'achat de fournitures de bureau pour le compte de
l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Note de clarification n°1

Question	Réponse ou complément de l'ANRT
Après les deux modifications, nous avons trouvé de nombreux RC et CPS, pour ce faire nous demandons des éclaircissements sur les bons RC et CPS sur lesquels nous pouvons travailler.	Le CPS signé et cacheté n'a pas changé par contre le RC rectificatif est le seul document modifié. https://www.anrt.ma/sites/default/files/rc_08-2021-rectificatif.pdf

